

N/REF : 17/04/2025 16H40 C:025858 I:36303
V/REF : 43416
V/Email reçu le Jeudi 17/04/2025 a 16H40

AGIL IMMOBILIER

**16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE PARC VIGNY
102-104 AV DE LA BRUYERE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 24 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 102-104 AVENUE DE A BRUYERE A GRENOBLE
SDC LE PARC DE VIGNY
M COVET 06 81 89 47 00 POUR ACCES AUX PC

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE SUR LES REGARDS QUI SONT PLEINS DANS LES
GARAGES
REGARDS AVEC DE L EAU MAIS EGALEMENT SURFACE HUILEUSE

Donneur d'ordre : Mme S ARGENTO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 18/04/2025 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES
POMPAGE ET NETTOYAGE DES DEUX REGARDS AU NIVEAU - 2
EN PRESENCE DE MONSIEUR COVET

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	315,77

TOTAL H.T.	315,77
T.V.A. a 10,00%	31,57
TOTAL T.T.C.En EURO	347,34

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN